

## Le mot du préfet

Nous sommes actuellement dans une période d'accalmie sur le front du virus, avec des taux de positivité et d'incidence stables. Néanmoins, la covid-19 nous a prouvé par le passé qu'il ne fallait pas baisser la garde trop vite. C'est pourquoi nous nous devons de continuer à respecter les mesures de base.

La vaccination reste le moyen le plus efficace pour permettre d'assouplir un peu plus les contraintes que sont la distanciation physique et le port du masque. De nombreuses places sont disponibles dès ce week-end dans les 13 centres ouverts grâce à la mobilisation des personnels de santé et des collectivités. Plus de 13 500 créneaux, répartis sur l'ensemble du département, seront également disponibles dès la semaine prochaine.

Une nouvelle étape sera franchie à partir du 15 juin grâce à l'ouverture de la vaccination aux jeunes entre 12 et 17 ans.

La vaccination est un geste d'intérêt général et individuel pour se protéger et protéger ceux qui nous entourent des formes graves de la maladie. Elle nous permettra de sortir de cette crise et de retrouver une vie normale.

*Evence Richard, préfet du Var*

## VACCINATION



### LES CHIFFRES DE LA VACCINATION DANS LE VAR



Au 10 juin au soir,

**453 926** personnes ont reçu la 1<sup>re</sup> injection

**250 933** personnes ont reçu la 2<sup>e</sup> injection soit au total

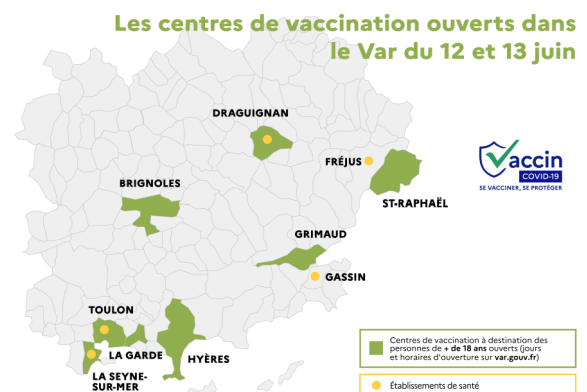
**710 859** injections ont été réalisées.

### 13 CENTRES DE VACCINATION OUVERTS LES 12 ET 13 JUIN

13 centres de vaccination sont ouverts ce week-end aux plus de 18 ans. De nombreux créneaux sont encore disponibles. La date de rappel peut désormais être fixée entre 6 et 8 semaines après la 1<sup>re</sup> injection pour permettre d'organiser son départ en vacances. Rendez-vous dès maintenant sur le site [doctolib](https://www.doctolib.fr) pour vous inscrire dans les centres ci-dessous.

La prise de rendez-vous s'effectue sur le site [www.doctolib.fr](https://www.doctolib.fr). Seules les personnes qui ont pris un rendez-vous pourront être vaccinées.

Un numéro national, le 0 800 009 110, permet également d'être accompagné dans ses démarches.



## 8 centres de vaccination dédiés aux personnes de plus de 18 ans :

Ville	Adresse	Juin	
		Samedi 12	Dimanche 13
Brignoles	Centre de tir à l'arc- 90 chemin des Archers	✗	✓
Draguignan	Complexe St-Exupéry - Gymnase Coubertin- Place de la Paix	✓ matin uniquement	✗
Grimaud	Complexe sportif des Blaquières - RD 61	✓	✓
Hyères	Forum du casino- 3 avenue Ambroise Thomas	✓	✗
La Garde	Salle Justin MUSSOU - 1131 avenue Baptistin Autran	✓	✗
La Seyne-sur-Mer	ESAJ- Avenue Yitzhak Rabin	✓	✗
Saint-Raphaël	Espace nature- 1196 boulevard de la mer-FRÉJUS	✓	✓ matin uniquement
Toulon Port Marchand	Gymnase du port marchand - rue Robert Schuman	✓	✓

## 5 centres hospitaliers :

Centres hospitaliers	Samedi 12	Dimanche 13
HIA Ste Anne	✓	✓
CH Draguignan	✓	✗
CH Fréjus	✓	✓
CH Gassin	✓	✓
Clinique Cap d'Or	✓	✗

## PASS SANITAIRE

Depuis le 9 juin 2021, pour assister à des événements réunissant plus de 1 000 personnes, est demandée l'une des trois preuves suivantes :

- vaccination (schéma complet) ;
- test négatif de moins de 48h ;
- test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 15 jours et de moins de 6 mois.

Elles constituent le pass sanitaire, dont la présentation peut se faire sur support numérique via l'application *TousAntiCovid*, ou sur support papier. Ce pass reprend les preuves suivantes :

**I / La vaccination, à la condition que les personnes disposent d'un schéma vaccinal complet, soit :**

- 2 semaines après la 2e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca) ;
- 4 semaines après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson) ;
- 2 semaines après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection).

**II / La preuve d'un test négatif de moins de 48h** pour l'accès aux grands événements rassemblant plus de 1000 personnes et **maximum 72h** pour le contrôle sanitaire aux frontières. Le résultat du test est mis à la disposition du patient via un courriel et un SMS pour aller le récupérer sur [le portail SI-DEP](#). Il pourra ensuite être importé dans l'application *TousAntiCovid* par le patient.



III / Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 15 jours et de moins de 6 mois.

Retrouvez les réponses à toutes vos questions [ICI](#)

## TOUSANTICOVID SIGNAL

### Cahier de rappel numérique

Afin d'accompagner la réouverture des lieux accueillant du public, le dispositif [TousAntiCovid Signal](#) a été mis en place. Il permet aux restaurants, débits de boissons et salles de sport de **générer un QR Code** propre à leur commerce. Les clients pourront le scanner afin d'enregistrer sur leur téléphone leur présence dans l'établissement et d'être prévenu en cas d'exposition à risque à la Covid-19. *TousAntiCovid Signal* est **l'alternative simple et sécurisée aux cahiers de rappel papier**.

Ce dispositif sera obligatoire dans ces établissements à partir du 9 juin.

Plus d'informations et lien pour générer le QR code [ICI](#)



## PROTOCOLE SANITAIRE POUR FANS-ZONES

L'Euro 2020 de football débute ce vendredi 11 juin et se terminera le 11 juillet. Il est organisé pour la première fois dans onze villes européennes différentes, mais aucune en France.

Cependant pour permettre aux collectivités d'accueillir le public désireux de se rassembler à cette occasion, le ministère des Sports a publié un [protocole sanitaire](#).

Si les rassemblements de plus de 10 personnes sur la voie publique restent interdits, il est possible d'y créer un ERP (PA) éphémère, permettant ainsi la mise en œuvre de dispositions sanitaires applicables selon les différentes phases.

**Les principales recommandations portent sur quatre points :**

- 1 le lieu d'accueil du public :** "Il est préférable d'organiser les fans-zones dans des espaces dédiés ou, à défaut, dans des zones de faible densité de passage, afin d'éviter le croisement avec d'autres publics"
- 2 un contrôle de jauge** doit être mis en place, soit grâce au fait que l'espace public est déjà délimité (parc, jardin, cour, etc.) soit grâce à la mise en place de barrières.
- 3 la distance à respecter entre les spectateurs :** "la délimitation des différents espaces devra être favorisée et l'accès à chacun d'entre eux contrôlé pour permettre un respect des normes sanitaires, de la jauge imposée qui permet notamment la distance d'un mètre entre les personnes." Dès lors, "une distanciation minimale d'un siège est laissée entre les sièges occupés par chaque personne ou chaque groupe jusqu'à six personnes venant ensemble ou ayant réservé ensemble", et tout rassemblement debout est interdit.
- 4 le seuil maximum de spectateurs à ne pas dépasser**, soit une jauge de 65% de l'effectif ERP et un plafond de 5 000 personnes par zone de projection. Lorsque le rassemblement a lieu dans l'espace public et sans possibilité de connaître la capacité d'accueil maximale, la jauge maximale est de 5 000 personnes par zone de représentation distincte.

Par ailleurs, **il faudra présenter** sous format papier ou numérique un pass sanitaire mentionnant, soit la preuve d'un **test négatif RT-PCR** ou **antigénique**, soit un certificat de rétablissement du Covid-19, soit encore un certificat de vaccination pour accéder à une fan-zone comprenant plus de 1 000 personnes.

Des mesures d'affichage sont à mettre en œuvre, un référent Covid doit être désigné et diverses mesures sanitaires appliquées (lavage des mains, port du masque, sécurisation des flux, etc.).